

SOUTIEN FACULTAIRE POUR LA PARTICIPATION A DES RENCONTRES SCIENTIFIQUES – VOLET ÉTUDIANTS

Objectif

Soutenir financièrement les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs présentant une communication dans le cadre d'une rencontre scientifique ou dont la production est sélectionnée dans un festival.

Bourses attribuées

Sur la base d'une évaluation par le jury, les montants alloués au concours offrent un financement maximal de 300 dollars par événement.

Les personnes soutenues par la Faculté de communication s'engagent à rendre visible l'appui facultaire dans leur présentation et les publications liées à celle-ci.

Admissibilité

Sont admissibles les étudiantes et étudiants :

- réguliers;
- inscrits à temps complet dans à un programme de cycles supérieurs de la Faculté de communication;
- participant à titre de première auteure ou de premier auteur à une rencontre scientifique ou dont la production est sélectionnée dans un festival

La coparticipation à une même communication ou à un même affichage ne donne lieu qu'à une seule bourse.

Les communications et productions doivent être inédites.

Une étudiante, un étudiant de niveau maîtrise peut obtenir un financement une fois au cours de son programme d'études; une étudiante, un étudiant de doctorat peut l'obtenir deux fois.

Critères d'évaluation

Les dossiers des **conférencières** et des **conférenciers** sont évalués en fonction de :

- la nature et l'envergure de la rencontre scientifique;

La priorité est accordée aux rencontres d'envergure internationale (implication de personnes d'au moins 3 pays différents), portant sur des thèmes précis et regroupant des chercheuses et chercheurs universitaires de plusieurs établissements;

- le mode de sélection de la communication ;

La priorité est accordée aux présentations sélectionnées par un comité de pairs ou aux conférences principales présentées suite à une invitation par le comité organisateur;

- le rôle joué lors de la rencontre;

Les fonctions admissibles sont celles de conférencière et de conférencier.

- les publications passées ou futures du candidat ;

La conférencière ou le conférencier a publié par le passé et/ou a l'intention de publier cette communication (le candidat doit indiquer sa stratégie de publication)

L'excellence du dossier académique, le lieu de la rencontre scientifique, ainsi que les autres sources de financement peuvent justifier une variation dans l'aide octroyée.

Les dossiers des **productrices** et des **producteurs** sont évalués en fonction de :

- la nature et l'envergure du festival;

La priorité est accordée aux rencontres d'envergure internationale (implication de personnes d'au moins 3 pays différents);

- le mode de sélection de la production ;

La priorité est accordée aux productions sélectionnées par un comité de pairs;

- lien démontré avec la recherche-crédation ;

- les publications passées ou futures du candidat ;

La productrice ou le producteur a publié par le passé et/ou a l'intention de publier prochainement en lien avec la production présentée (le candidat doit indiquer sa stratégie de publication)

L'excellence du dossier académique, le lieu du festival ainsi que les autres sources de financement peuvent justifier une variation dans l'aide octroyée.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont :

- les frais de déplacement pour les rencontres ayant lieu à l'extérieur de la grande région de Montréal;
- les frais de séjour (hébergement et indemnités journalières, calculés selon la [directive](#) publiée par les Services financiers) pour les rencontres ayant lieu à l'extérieur de la grande région de Montréal;
- les frais d'inscription.

Tous les reçus et pièces justificatives (incluant les cartes d'embarquement pour les voyages en avion) devront être présentés pour que le financement soit versé. La demande de remboursement doit avoir lieu au plus tard 3 mois après la participation à la rencontre.

Dossier

Le dossier comprend :

- le formulaire dûment rempli et signé (les informations sur le budget doivent être complètes et conformes aux normes indiquées dans le formulaire);
- pour les frais de transport et d'inscription, des documents justifiant les montants demandés;
- une preuve de la nature (extrait du programme officiel ou du site Web précisant la nature et les objectifs de la rencontre ainsi que la composition du comité scientifique ou organisateur) et de l'envergure (internationale : participantes et participants d'au moins 3 pays; nationale : participantes et participants de plusieurs provinces/états d'un pays) de la rencontre;
- une preuve du rôle joué lors de la rencontre (lettre d'acceptation officielle, extrait du programme officiel, etc.);
- un relevé de notes indiquant la moyenne cumulative (les photocopies et les relevés Web sont acceptés).

Faire ressortir, en les soulignant ou en les surlignant, les éléments pertinents à l'évaluation de la demande dans les preuves jointes au dossier.

Si les documents ne sont pas encore disponibles, en faire mention dans le dossier de candidature (sinon, le dossier sera considéré incomplet et donc non admissible) et faire parvenir les documents au décanat dès qu'ils sont disponibles.

Date limite de présentation des demandes ¹:

- 1^e octobre à 12h
- 1^e avril à 12h.

Toute demande remise après la date limite ne sera pas prise en considération.

Dépôt des demandes

Les documents requis doivent être regroupés dans un seul fichier de format PDF.

Les demandes doivent être déposées électroniquement auprès du Comité de la recherche et de la création de la Faculté de communication : field.ann-marie@uqam.ca

Renseignements

Ann-Marie Field, agente de recherche et de planification, Faculté de communication

514 987-3000, poste 4284

field.ann-marie@uqam.ca

¹ **Remarque** : si une date limite correspond à un jour de fin de semaine ou à un jour férié au Canada, les dossiers seront acceptés jusqu'à 12h le jour ouvrable suivant.